

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

numéro
CM_240319_01

L'an deux mille-vingt quatre, le dix neuf mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Nathalie SYZ à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

#### Absent :

Damien ROUQUETTE.

<b>OBJET :</b>	<b>Attribution d'une subvention au Lycée Joseph VALLOT de Lodève pour le voyage scolaire à Toulouse prévu du 22 au 24 avril 2024</b>
----------------	--

**VU** le courrier enregistré au numéro 2023-11-58597 du 10 novembre 2023 du Lycée Joseph-VALLOT de Lodève relatif à la demande de subvention pour le voyage scolaire à Toulouse prévu du 22 au 24 avril 2024,

**CONSIDÉRANT** que le Lycée Joseph-VALLOT organise ce voyage à Toulouse pour les élèves de troisième préparatoires, dont sept habitent Lodève,

**CONSIDÉRANT** que le coût du voyage est de cent-neuf euros quatre-vingt centimes (109,80 €) par élève,

**CONSIDÉRANT** que ce coût représentant une charge importante dans le budget des familles qui ont malgré tout soutenu le projet pédagogique, le Lycée propose de déposer l'aide financière sur le compte de l'Amicale du Lycée pour le reverser ensuite aux familles en tant que remboursement,

#### **Où l'exposé de Claude FERAL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**- ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention de deux-cents euros (200 €) au Lycée Joseph-VALLOT de Lodève, soit vingt-huit euros cinquante-sept centimes (28,57 €) par élève, pour participer à l'organisation du voyage scolaire à Toulouse prévu du 22 au 24 avril 2024,

- **ARTICLE 2 : IMPUTE** la dépense correspondant à la subvention au Lycée Joseph VALLOT de Lodève pour le voyage scolaire à Toulouse prévu du 22 au 24 avril 2024 au budget principal, chapitre 65, article 6573,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Signé électroniquement par:

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240319-lmc110022-DE-1-1  
Date de télétransmission : 20/03/24  
Date de publication : 27/03/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix neuf mars deux mille vingt-quatre  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

